AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43 - 09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant J. THIAULT - N° du papier de presse 529 AD.

BULLETIN N° 22 du 9 juillet 1981 Abonnement annuel : 70 F.

GRANDE CULTURE

LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAIS

Cette note a été établie conjointement entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Service de la Protection des Végétaux (SPV), l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM) et l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA).

Elle a pour but de rappeler les moyens de lutte éprouvés contre la pyrale du maïs et de faire connaître la position des Services Officiels et de la Profession Agricole, en 1981, concernant l'usage éventuel d'insecticides en formulation liquide dans la lutte contre ce ravageur.

-=-=-=-

Actuellement seules des formulations microgranulées sont autorisées à la vente pour lutter contre la Pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la chenille lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action polyvalente, présentent, à l'égard de l'homme, des animaux et de la faune utile, des risques limités.

A l'encontre de ces avantages, il faut cependant reconnaître que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens constitue un sérieux handicap.

Le développement d'un nouveau groupe d'insecticides, les Pyréthrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et au moins aussi rémanents que la plupart des produits organophosphorés, a conduit un certain nombre d'agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade précoce du maïs.

Compte tenu des résultats satisfaisants notés, en 1979, sur pyrale et sur une espèce de puceron (Metopolophium dirhodum) des maisiculteurs ont choisi cette solution en 1980.

Les bons résultats obtenus sur pyrale l'année précédente ont été confirmés ; mais une autre espèce de puceron couramment présente sur maïs (Rhopalosiphum padi) se développant souvent à l'abri des gaines et des spathes, et par conséquent moins sensible à ces insecticides qui agissent essentiellement par contact et ingestion, a pullulé localement (secteurs concernés : Beauce, Yonne, Saône-et-Loire, Eure, Aube, Marne et Ile de France).

Plusieurs facteurs pourraient expliquer ces pullulations :

- la destruction des insectes auxiliaires ennemis des pucerons et le délai nécessaire à ces insectes utiles pour recoloniser les cultures traitées.

- l'absence de pluies et des températures fraîches pendant plusieurs semaines : conditions défavorables aux maladies des pucerons (mycoses).

.../...

- l'absence d'insecticide sur les panicules encore cachés par les dernières feuilles.

Une enquête effectuée auprès d'un millier d'agriculteurs concernés a confirmé les relations entre le type de traitement insecticide et l'importance de la pullulation de pucerons

S'il est excessif de condamner définitivement de telles pratiques, il est donc trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1981 de pyréthrinoïdes liquides dans la lutte contre la Pyrale du maïs ; des études sont poursuivies pour préciser les effets de chacun de ces produits.

Nous rappelons, dans le tableau ci-joint, la liste des insecticides actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Pyrale du maïs. Il s'agit de formulations granulées.

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour EKAMET dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne la PERTHRINE MG, seul pyréthrinoïde de synthèse en formulation micro-granulée pour lutter contre la Pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.

TYPE DE	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
PRODUITS	NOMS	DOSES/HA	NOMS	TENEURS	DOSES/HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	Bacillus thuringiensis		Bactospeïne Dipel (*)	500 U A A K/mg 360 U I/mg	30 kg
	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg
	endosulfan	1250 g	Thiodan 5 G (*)	5 %	25 kg
	etrimfos	750 g	Ekamet Gran. (*)	5 %	15 kg
PRODUITS	fénitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3 %	25 kg
	parathion	750 g	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	25 %	30 kg
	permethrine	75 g	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
CHIMIQUES	phoxime	1250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5 %	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox	2,5 %	25 kg
	profenophos	1250 g	Pirizol super (*)	5 %	25 kg
	tetrachlorvinphos	1500 g	Gardona G 5	5 %	30 kg
	triazophos	1250 g	Hostathion GS (*) Hostathion 5 G(*)	5 %	25 kg

(*) produits ne se trouvant pas dans le commerce.

V I G N E

Oïdium

Les premiers foyers sont signalés à AY, AVIZE,...

Aussi nous rappelons nos nombreux avis recommandant d'appliquer les fongicides anti-oïdium préventivement et aux doses homologuées.

- soufres mouillables : 8 à 10 kg/ha (même après nouaison).
- soufres en poudrage : 30 kg/ha.
- Rubigan 4 : 0,45 l/ha (dose après floraison)
- Bayleton 5 : 1 l/ha.

Pour tous renseignements, se reporter au bulletin n° 14 du 14 mai 1981 traitant de l'oïdium.

En présence de foyers effectuer soigneusement un traitement curatif :

- soit avec dinocap (Karathane) à 30 g de m. a./hl en ajoutant un mouillant et en renouvelant 8 jours après.
- soit avec le permanganate de potasse 125 g/hl en ajoutant un mouillant et en apportant au moins 600 l/ha. Faire suivre d'un soufre aussitôt après.

Mildiou

La situation du vignoble reste très saine, mais les temps variables sont favorables à la maladie. Poursuivre la protection en fonction de la persistance des produits.

Brenner

Ce parasite semble, en général, avoir été bien maitrisé cette année. Il ne devrait plus y avoir de nouvelles contaminations à partir de maintenant.

Pourriture grise

Le traitement spécifique, à la chute des capuchons, doit être terminé dans les situations tardives.

Vers de la grappe

Le vol de 2ème génération n'a pas encore débuté. Aucun traitement n'est à envisager avant le 20 juillet.

Araignées "jaunes" et "rouges"

Des pullulations d'araignées jaunes sont observées, particulièrement le secteur de Verzenay. Surveiller également dès à présent l'évolution des populations d'araignées rouges les conditions étant favorables à leur développement.

Sur foyers d'araignées jaunes employer un acaricide efficace sur toutes les formes d'acariens en mouillant abondamment les ceps. Citons : benzoximate (Artaban) - bromopropylate (Néoron) - dicofol (Kelthane) - propargite (Omite 57 E) - fenizon + dioxathion (OvicarS) dicofol + diéthion (Acafor : association qui s'est montrée efficace en Champagne) etc...

Pour les acaricides non ovicides deux traitements sont nécessaires.

Rappelons que les soufrages freinent les acariens nuisibles à la vigne.

GRANDE CULTURE (SUITE)

M A Ï S

Pyrale du maïs - situation actuelle

Les sorties de papillons en élevage observées à partir de mi-juin ainsi que les captures enregistrées par le réseau de piégeage sexuel augmentent sensiblement depuis quelques jours.

Pour 1981 la période optimale de traitement (50 % de panicules mâles visibles dans le cornet) doit être plus précoce que l'an dernier et pourrait se situer peu après le 14 juillet.

A la veille de la nouvelle campagne de lutte il semble utile de reproduire la carte des populations larvaires à l'automne 1980. En effet, actuellement il est admis que l'infestation larvaire avant récolte permet de préciser le "risque" pour l'année suivante :

- population supérieure à 1 larve/plante : il y a risque certain, la rentabilité du traitement est assurée.

- population entre 0,5 et 0,8-1 larve/plante : le risque reste possible, il est à préciser selon le niveau des pontes, l'évolution de la culture (régression ou progression),...

- population inférieure à 0,5 larve/plante : le risque est faible ou limité.

* ces cartes ont été réalisées grâce à la collaboration des différents services Techniques et organismes de développement.

Puceron du feuillage

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au développement du maïs qui atteint le stade 10 à 12 feuilles. Les cultures les plus précoces peuvent atteindre le stade apparition de la panicule mâle.

Dans la très grande majorité des cultures, il peut y avoir parfois début de colonisation sur les deux feuilles les plus basses par Metopolophium dirrodhum et Ropalosiphum padi. Ces colonies sont déjà parasitées et elles ne sont pas susceptibles d'évoluer dangereusement dans les prochains jours. Cependant une surveillance s'impose si les conditions actuelles, temps chaud et sec, venaient à se poursuivre.

Dans quelques situations particulières (Nogentais et bordure de la Seine et Marne dans l'Aube) et sur les cultures les plus avancées les pucerons ont parfois pris un développement important, (colonisation marquée des 5 à 6 feuilles basses avec des individus isolés ou des petites colonies sur feuilles supérieures).

Ces populations bien qu'importantes peuvent encore être supportées par les cultures mais l'on peut craindre un développement sérieux dans les prochains jours. Toutefois nous rappelons qu'en fin juillet 1979 à la suite d'une période orageuse les populations de pucerons s'étaient effondrées en l'espace de 2 à 3 jours.

Dans l'éventualité d'une intervention on utilisera une spécialité respectant les auxiliaires, Pirimor G à 400 g/ha, qui s'est bien comporté sur les deux espèces de pucerons. Le bromophos à 500 g/ha (Sovinexion, Nexion EC40) a montré une activité intéressante sur Ropalosiphum padi en 1980.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire CHAMPAGNE-ARDENNE,

J. DELATTRE.